
MINISTRE DE L'INTERIEUR

Paris, le 27 juin 1991

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CABINET

COMMUNIQUE

M. Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Locales a présenté, à l'occasion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale réuni le 27 juin le contenu de l'action qu'il entend mener en matière de Fonction Publique Territoriale.

M. SUEUR a en particulier insisté sur trois axes :

- la poursuite d'une politique de modernisation qui prendra en particulier la forme d'une démarche de réflexion sur les principaux dysfonctionnements propres à la Fonction Publique Territoriale,

- la continuation de la construction statutaire avec l'ouverture dès le début du mois de juillet, de négociations sur la filière médico-sociale et la communication pendant l'été d'une note d'orientation sur la filière des métiers du sport,

- la nécessité pour préserver la cohérence de la Fonction Publique Territoriale d'un décret sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux.

Sur ce dernier point, Monsieur Jean-Pierre SUEUR a insisté sur les modifications apportées au premier projet de décret qu'il avait été amené à retirer peu après son installation dans ces nouvelles fonctions, de l'ordre du jour du Conseil Supérieur.

Celles-ci portent sur :

- la parité des primes entre ingénieurs des collectivités locales et du ministère de l'équipement,

- l'introduction d'une souplesse par la création d'une enveloppe supplémentaire de primes qui seront attribuées dans chaque collectivité suivant les critères définis par l'exécutif territorial.

M. Jean Pierre SUEUR a insisté sur le fait que cette dernière disposition était novatrice en ce qu'elle donnait aux collectivités locales la souplesse nécessaire pour prendre en compte les spécificités des missions de la fonction publique territoriale tout en préservant le principe de la parité entre les fonctions publiques.

Le C.S.F.P.T. a émis un avis favorable à ce texte (4 voix pour, 0 contre, 1 abstention, 26 refus de vote) .

En outre, le C.S.F.P.T. a également approuvé le projet de révalorisation de la situation des policiers municipaux dont M. Jean-Pierre SUEUR avait demandé qu'il puisse être ajouté à l'ordre du jour .